

**Plaidoyer pour un peuple constituant et vigilant :**  
**c'est aux Citoyens d'écrire eux-mêmes leur Constitution et ensuite de la protéger.**  
**Pour rester libres, les citoyens doivent toujours rester vigilants à l'encontre des pouvoirs.**

Chers amis, je résume ici, sur une page, ma **critique des soi-disant « démocraties »** :

- 1 La démocratie (la vraie) est **une réponse** des hommes au problème qu'ils ont avec les pouvoirs.
- 2 En effet, sans exception, « **le pouvoir corrompt** et le pouvoir absolu corrompt absolument ».
- 3 Depuis la nuit des temps, aussi vertueux soient-ils au départ, tous les hommes au pouvoir *changent* et finissent par **abuser** de ce pouvoir s'ils restent *longtemps* au pouvoir.
- 4 Tous les pouvoirs, et notamment les exécutifs (les gouvernements), tendent à « **s'autonomiser** », c'est-à-dire à concentrer le plus possible de pouvoirs et surtout à s'affranchir de tout contrôle rigoureux.
- 5 **Donc, pour les humains, les pouvoirs sont à la fois nécessaires et dangereux.**
- 6 C'est pour cette raison que les gouvernés ont imaginé, pour leurs gouvernants, **un pacte** appelé **Constitution**, une règle supérieure qui institue les pouvoirs et qui fixe **surtout les limites** de chaque pouvoir, sans exception.  
**Une Constitution est un acte de défiance.**
- 7 Montesquieu a montré qu'il fallait, par le moyen de la Constitution, **affaiblir les pouvoirs**, —notamment le pouvoir exécutif qui est le plus dangereux—, **en séparant les pouvoirs et en contrôlant les pouvoirs** (à tout moment, évidemment, et non pas seulement au moment des élections).
- 8 Mais Montesquieu a oublié de dire de faire très attention à **QUI va écrire la Constitution** : en effet, si les citoyens laissent les hommes au pouvoir écrire eux-mêmes les limites de leurs propres pouvoirs, c'est perdu : cette *négligence citoyenne* conduit naturellement à l'institutionnalisation de l'impuissance politique des gouvernés : transformation du *droit des peuples à disposer d'eux-mêmes* en un *droit des élus à disposer des peuples*.
- 9 **Ce n'est pas aux hommes au pouvoir d'écrire les règles du pouvoir** ; *ce n'est pas aux ministres, ce n'est pas aux parlementaires, ce n'est pas aux juges, d'écrire ou de réviser la Constitution*, car ils sont, en l'occurrence, à la fois *juges et parties* : ils ont un *intérêt personnel* dans les règles qu'ils instituent et *ils trichent* en établissant des contrôles simulés et des pouvoirs citoyens factices.
- 10 **Quand des ministres, des présidents, des parlementaires ou des juges créent ou modifient une Constitution, c'est un abus de pouvoir.** Ils ont un pouvoir important et ils en profitent pour en abuser. C'est une juste cause d'insurrection.
- 11 **Les parlementaires et les ministres ne sont pas propriétaires de la souveraineté nationale**, ils n'en sont que les dépositaires temporaires. Quand ils transfèrent notre souveraineté sans notre accord direct, sans référendum, ils se comportent *comme des locataires qui vendraient la maison* en douce...
- 12 Pour comprendre ce qui nous est arrivé à l'occasion de la construction de l'Union européenne, il faut voir que *l'important, ce n'est pas qui VOTE la constitution, ce qui compte, c'est qui ÉCRIT la Constitution.*
- 13 Le "*Traité établissant une Constitution pour l'Europe*", le TCE, est **un traité anticonstitutionnel** :
- 14 d'abord parce qu'il est constitutionnel : le TCE crée **une constitution de fait**, par la nature même des règles qu'il impose en matière de pouvoirs, règles **dangereuses par essence** : pouvoir de légiférer, pouvoir de gouverner, pouvoir de juger... De fait, sans notre accord, les institutions européennes remplacent progressivement les institutions nationales.
- 15 **Indépendamment de l'étiquette que lui collent ses auteurs, —"traité" ou "constitution"—, c'est assurément une (mauvaise) constitution qui n'avait jamais dit son nom** que nos ministres ont écrite depuis 50 ans :
  - a. faiblesse extrême du parlement (masquée par de petits progrès montés en épingle),
  - b. confusion des pouvoirs dans les mains de l'exécutif (dans des domaines importants et dissimulés ("*actes non législatifs*", par ex.),
  - c. dépendance étroite des juges envers les exécutifs,
  - d. non contrôle des pouvoirs (aucun organe n'est responsable de ses actes),
  - e. protection excessive et injustifiée des fonctionnaires,
  - f. impuissance politique des citoyens (pas de référendum populaire),
  - g. information manipulable : médias, organes statistiques et instituts de sondage sous influence (aucune règle constitutionnelle ne protège l'indépendance politique et économique des organes d'information),
  - h. sabotage monétaire (indépendance de la BCE dont la mission de lutte contre l'inflation favorise le chômage ; interdiction aux États de créer de la monnaie pour financer des investissements publics, ce qui impose intérêts ruineux et dette publique asphyxiante),
  - i. révisions constitutionnelles à deux vitesses : impossibles avec le peuple (procédure "ordinaire" à triple majorité) et faciles sans le peuple (procédure "simplifiée" sans référendum).
- 16 **Ensuite parce qu'on n'impose pas une Constitution par traité**, la seule source acceptable du pouvoir étant la souveraineté populaire, le TCE, comme les autres traités qui l'ont précédé, **fondamentalement inacceptable pour les peuples qu'il viole, le TCE est un traité anticonstitutionnel.**
- 17 *Les Citoyens doivent donc se réapproprier la Constitution.* Ils doivent l'écrire eux-mêmes et c'est ensuite *encore à eux de la protéger comme leur outil le plus précieux contre les abus de pouvoir.*  
**On peut tout déléguer, sauf ce pouvoir-là.**
- 18 **Donc, il nous faut un processus constituant honnête, une Assemblée Constituante dans laquelle les membres n'écrivent pas des règles pour eux-mêmes, des membres indépendants des partis** et de toute organisation qui exerce ou brigue le pouvoir.
- 19 Et le seul moyen de désigner des constituants indépendants des hommes de pouvoir, c'est de **laisser chacun choisir librement les citoyens qu'il juge "valeurux", sans se laisser imposer les candidats des partis.**
- 20 Il faut surtout **choisir les constituants par tirage au sort** parmi ces "valeurux" désignés hors partis.
- 21 **Enfin, les constituants doivent se déclarer inéligibles aux fonctions qu'ils instituent eux-mêmes.**
- 22 En somme, **il faut rigoureusement séparer le pouvoir constituant des pouvoirs constitués.** Quand les citoyens auront réussi à imposer cette *hygiène démocratique* fondamentale, ils sortiront enfin de la « *préhistoire de la démocratie* ».
- 23 Et bien sûr, inutile de compter sur les partis et leurs amis pour débattre et faire connaître cette thèse : **c'est aux simples citoyens de faire circuler cette idée**, s'ils la trouvent bonne, pour s'émanciper des *voleurs de pouvoir*. Cet enjeu ressemble à celui du débat référendaire de 2005.
- 24 **Les principaux candidats au pouvoir**, ceux que nous imposent les partis et les médias, vont tout faire pour être élus **sans avoir à débattre une seule fois de leurs abus de pouvoir au plus haut niveau. Ils vont tous faire diversion** avec des *non sujets*. À nous d'imposer que ces abus de pouvoir soient débattus publiquement.

**Une « insurrection électorale » pourrait tout changer :**  
**le seul moyen de nous émanciper de la tutelle des partis, c'est d'élire un candidat hors parti,**  
**dont le seul programme serait d'organiser le tirage au sort d'une Assemblée Constituante.**  
**C'est la seule procédure viable pour protéger durablement le peuple contre les abus de pouvoir.**

À Marseille, le 12 février 2010.

Étienne Chouard.

Débat : <http://etienneschouard.free.fr/Europe/forum/index.php?2007/03/31/61-pour-un-peuple-constituant-et-vigilant>

[Version pdf de ce doc.](#)